

Conseils citoyens : cadre et mise en œuvre

02 avril 2015



Direction départementale des territoires du Rhône

Service Habitat Renouvellement Urbain

Plan de présentation

1/ « Le contexte et les textes » de mise en place des conseils citoyens

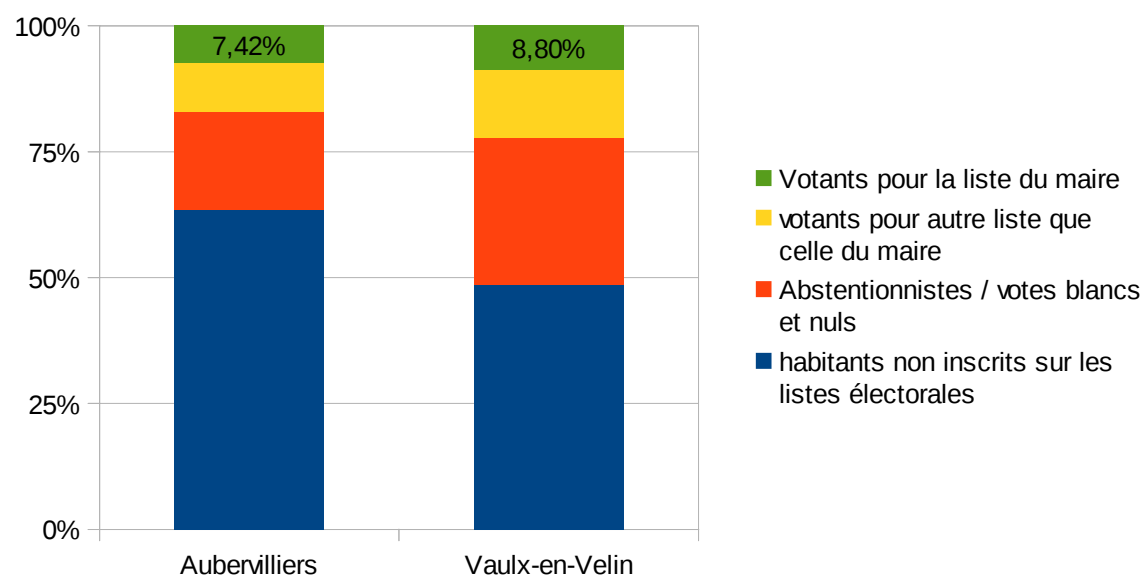
2/ Quelles méthodes et outils pour leur mise en place ?
Quels moyens ?



Introduction : 2 illustrations du décalage citoyens/institutions

Une faible participation aux élections

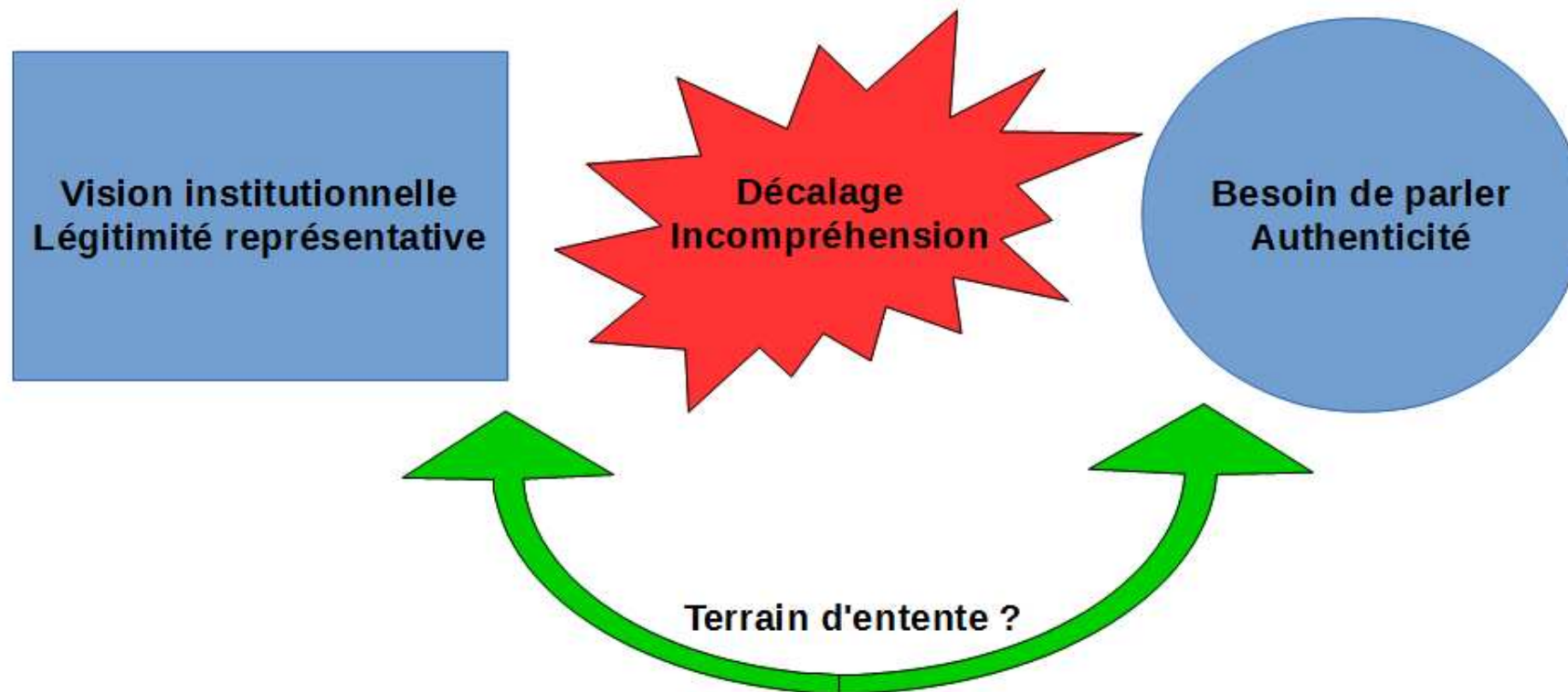
Exemple de 2 communes très concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (résultats élections 2014)



Données INSEE 2012 - Ministère de l'Intérieur (élections 2014)

Introduction : 2 illustrations du décalage citoyens/institutions

Des réunions ou le dialogue est difficile (vu par des étudiants)



Contexte

Contexte de l'introduction des conseils citoyens

- Contexte général
 - Décalage de plus en plus grand entre citoyens et institutions
 - Montée en puissance de l'enjeu de la participation des habitants
- Contexte de la réforme
 - Rapport Bacqué Mehmache
 - Expérimentations
 - Traductions « réglementaires » : notamment dans la loi du 21 février 2014

3 textes de référence *(qui ne cadre pas de manière excessive)*

- Article 7 de la loi ville
 - Introduit conseils citoyens
- Circulaire « contrat de ville » du 15 octobre 2014 (point 1.5)
 - 3 principes incontournables : autonomie, composition (avec partie de tirage au sort), représentation de ces conseils dans les instances de pilotage
- Le cadre de référence
 - Un outil de méthode pour mettre en place les conseils citoyens

Quelles ambitions pour le conseil citoyen ?

- Au moins* un conseil citoyen dans chaque QPV
- « associations et acteurs locaux » et « habitants » (tirage au sort*)
- participent au pilotage de l'élaboration* et de la mise en œuvre du contrat de ville et des projets de RU
- Autonomie par rapport aux acteurs locaux*
- Un lieu et des moyens* dédiés au fonctionnement
- Des actions de formation à mettre en place

Quelles ambitions pour le conseil citoyen ?

- Au moins un conseil citoyen dans chaque QPV
- « associations et acteurs locaux » et « habitants » (**tirage au sort**)
- **participent au pilotage** de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville et des projets de RU
- **Autonomie** par rapport aux acteurs locaux
- Un lieu et des moyens dédiés au fonctionnement
- Des actions de formation à mettre en place

→ **3 « incontournables »**

Les conseils citoyens seront une réussite si :

- Ils permettent un (ré-)engagement des habitants
- Ils permettent aux habitants d'être à la table des discussions

Méthodes

Place aux initiatives locales !

- Aux territoires (élus, habitants, associations) de proposer des outils. Cadre assez souple pour s'adapter aux contextes locaux, **si respect des fondamentaux (3 « incontournables » de la circulaire)**
- D'ores et déjà, au vu des premières expérimentations :
 - un besoin fort de formation (réciproque)
 - une animation nécessaire
 - nécessité d'une certaine souplesse

Méthodes pour leur mise en place et moyens

Moyens financiers

- État CGET (programmation politique de la ville)
- Si projet urbain : ANRU
- Collectivités locales
- Autres crédits (bailleurs, mécénat privé, ...)

Méthodes pour leur mise en place et moyens

Moyens d'action

- Les maisons du projet dans les projets ANRU
- Des actions spécifiques à porter dans la programmation politique de la ville
- Réflexion (notamment au CR-DSU) sur une formation spécifique
- ... À définir en fonction des initiatives locales (et aux envies/besoin des conseils citoyens!)

A vous de jouer ...



Direction départementale des territoires du Rhône

Service Habitat Renouvellement Urbain